

Conseil d'administration de l'ONP :

Un effort soutenu d'investissement

L'Office National des Pêches (ONP) a tenu son Conseil d'administration, le vendredi 5 juillet à Rabat, sous la présidence de M. Aziz Akhannouch, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime. Ses travaux ont essentiellement concerné l'arrêté des états de synthèse de l'exercice 2012 et la présentation du bilan des réalisations à fin juin 2013.

Dans ce cadre, le Conseil s'est penché sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2012, marqué notamment par un accroissement de la performance économique de l'ONP, avec une hausse de 61% de la valeur ajoutée. Le bilan net s'est également inscrit à la hausse avec une évolution de 27%, reflétant ainsi la poursuite de l'effort d'investissement réalisé en infrastructures modernes de commercialisation et à travers la mise en œuvre du "Global Operator" chargé de la gestion des ports de pêche.

Par ailleurs, Mme. Amina Figuigui, Directeur général de l'ONP, a souligné que l'année en cours s'est notamment caractérisée par l'importance des efforts déployés en faveur de la généralisation de l'usage des contenants normalisés dans les différents ports du Royaume. A cet égard, il y a lieu de noter que l'objectif est d'atteindre un nombre total de 5 millions de caisses normalisées en circulation.

Mme. Figuigui a également donné un aperçu sur le projet de construction des halles nouvelle génération, indiquant que la halle de Boujdour a été achevée pour un investissement de 29 MDH et celle de Tan Tan est en cours de construction pour un budget de 30 MDH.

Mme Figuigui a également fait le point sur l'état d'avancement du projet de mise en place, par l'ONP en collaboration avec ses différents partenaires, d'une série de marchés de gros au poisson. Dans ce cadre, elle a indiqué que les travaux de construction des marchés de gros de Béni-Mellal, Marrakech, Meknès et Taza sont achevés pour un investissement global de 225 MDH.

Il est à rappeler que ces projets de généralisation de l'usage des contenants normalisés et de mise en place d'une série de halles de nouvelle génération et de marchés de gros à l'intérieur du pays s'inscrivent dans le cadre d'un ambitieux programme de développement et de modernisation des infrastructures permettant l'amélioration des conditions de commercialisation. Ils visent, surtout la préservation de la qualité des produits afin de mieux les valoriser et contribuer au développement de la consommation du poisson au niveau national.

Par ailleurs, le Directeur Général de l'ONP a informé le Conseil d'Administration des efforts engagés en faveur du développement de l'activité de la pêche artisanale au niveau des ports, des villages de pêche et des points de débarquement aménagés. Dans ce cadre, Mme Figuigui a notamment abordé l'opérationnalisation des annexes collectives réalisées dans les villages de pêche et les points de débarquement aménagés de cinq zones de pêche dans les Provinces de Sud.

Enfin, il est à signaler que le rapport d'activité de l'ONP a été marqué, à fin juin 2013, au niveau des débarquements de la pêche côtière et artisanale, par une production de 503 000 tonnes pour une valeur de 2,6 milliards dirhams en première vente.

Par rapport à la même période de l'année 2012, ces débarquements ont connu une progression de 8% en poids et en valeur, redevable notamment à l'importance des apports de la flottille sardinière opérant aux ports de Laâyoune et Dakhla.